

DELIBERATION N° 2023-10-032

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT

Département de la Corrèze

**SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 12 OCTOBRE 2023
A 16 HEURES**

Nature de l'acte :	délibération
Domaine d'intervention :	
7	Finances locales
7.1	Décisions budgétaires
<u>Objet</u> :	Vote des tarifs eau 2024

L'an deux mille vingt-trois, le 12 octobre à 16 heures

Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège du Syndicat à Favars, sous la présidence de Monsieur DELAGE Alain

Date convocation du Comité Syndical : **5 octobre 2023**

Nombre de membres en exercice : **22**

Présents : **16**

Pouvoir : **1**

Votants : **17**

Pour : **17**

Contre :

Excusé ayant donné pouvoir : **1**

HOSPITAL Laurent à DELAGE Alain (ST HILAIRE-PEYROUX)

Secrétaire de séance : Monsieur RENOU Julien

Présents :

Monsieur VERGNE Jean-Pierre et Monsieur BARATAUD Julien pour la commune de CHANTEIX

Monsieur ESCURE Michel pour la commune de CORNIL

Monsieur CHASTANET Jacques pour la commune de ST- CLEMENT

Madame MAURY Catherine et Monsieur BREUIL Robert pour la commune de ST GERMAIN LES VERGNES

Monsieur DELAGE Alain pour la commune de ST HILAIRE- PEYROUX

Monsieur BOUYOUX Éric et Monsieur SOULARUE Daniel pour la commune de STE FEREOLE

Monsieur PRIMAULT Patrice pour la commune de VENARSAL

Monsieur SOULIER Raymond pour la commune de FAVARS

Monsieur RENOU Julien et Monsieur VIALLE Marcel pour la commune de CHAMEYRAT

Monsieur DUPAS Éric et Madame MAURY Gaëlle pour la commune de ST MEXANT

Monsieur RONIN Didier pour la commune de LE CHASTANG

Absents :

Monsieur MOREIRA José pour la commune de CORNIL

Monsieur JAUVION Bernard pour la commune de FAVARS

Monsieur HOSPITAL Laurent pour la commune de ST HILAIRE-PEYROUX

Monsieur MOUSSOUR Florent pour la commune de LE CHASTANG

Monsieur MANIERE Christian pour la commune de VENARSAL

Monsieur CHANAT Christophe pour la commune de ST CLEMENT

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de fixer les tarifs 2024 des communes adhérentes du syndicat à savoir CHANTEIX, CORNIL, LE CHASTANG, ST CLÉMENT, SAINT MEXANT, FAVARS, ST HILAIRE-PEYROUX, VENARSAL, SAINTE FÉRÉOLE, SAINT GERMAIN LES VERGNES et le village des Barrières à LAGRAULIERE comme ci-dessous :

- **Abonnement pour l'année entière 2024 = 98 € HT**
- **Mètre cube d'eau consommé en 2024 = 2 € HT**
- **Redevance pour prélèvement 2024 = 0,053 € HT**

Monsieur le Président propose au Comité Syndical de fixer les tarifs 2024 pour la facture d'eau du territoire de la commune de CHAMEYRAT comme ci-dessous :

- **Abonnement pour l'année entière 2024 = 90 € HT**
- **Mètre cube d'eau consommé en 2024 = 1,61 € HT**
- **Redevance pour prélèvement 2024 = 0,053 € HT**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical :

- **Accepte toutes les propositions de tarifs pour la facture d'eau applicables au 1^{er} janvier 2024 fixés comme ci-dessus.**

Pour copie conforme,
LE PRÉSIDENT Alain DELAGE

